

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-neuf février deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Yvon PERROT,

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BRULARD

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Stéphane BRULARD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2024

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2024,
Vu la proposition présentée par le Crédit Agricole Val de France

Considérant que la commune doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France une ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 € (quarante mille euros), d'une durée de 12 mois, au taux variable de ESTR+ 0,9 %, avec des frais de dossier de 150 € (cent cinquante euros).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration,

Le Maire,

Jacques RIVIERE

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-préfecture le 26/02/2024
Et affichage le 26/02/2024
AUNAY SOUS CRECY, 26/02/2024

